



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 25 février 2021

Plan de relance : mesure pour favoriser l'accès de tous à des aliments frais et locaux

L'accès à une alimentation saine et durable est une priorité : il s'agit autant d'une question de justice sociale que de santé publique. Pour développer une alimentation de qualité accessible à tous, le plan de relance soutient le développement de projets locaux permettant l'accès aux produits frais et de qualité, en particulier pour les populations isolées ou modestes.

Dans le cadre de cette mesure, le département de Loir-et-Cher est doté d'une enveloppe de 160 000 €.

Pilotée par les services départementaux de l'Etat, elle vise à soutenir les initiatives locales des acteurs autour de 3 thèmes principaux :

- le soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité (investissements de conditionnement, stockage, transport...)
- le soutien aux associations /start-up / TPE / PME, communes et intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous (ouverture de locaux, matériel de livraison...);
- le soutien aux initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destinées en particulier aux personnes isolées ou modestes.

La demande de subvention est à déposer dans le cadre d'un appel à candidature au niveau départemental, géré par les services du préfet de département (direction départementale des territoires).

Pour plus d'information, contacter la Direction départementale des territoires :

- par courriel : ddt-seadr@loir-et-cher.gouv.fr
- en appelant Christelle VOISIN-JOUANNEAU au 02 54 55 75 84 ou Thierry GRIFFON au 02 54 55 75 44

Le cahier des charges utile et ses 3 annexes sont accessibles sur le site des services de l'État : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actualites/France-Relance-en-Loir-et-Cher/Appel-a-projets-alimentation-locale-et-solidaire>

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41